

Examen professionnel pour l'accès au corps des Secrétaires Administratif·ves

Un arrêté du 21/01/2025 annonce l'examen professionnel pour accès au corps des Secrétaires Administratif·ves (SA), [cet arrêté est disponible sur le site légifrance](#) :

Une note de service sera publiée prochainement sur B.O. Agri.

Le nombre de places offertes est de 13.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 27/01/2025 au 27/02/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 13/03/2025.

Épreuves :

Il faut déposer votre dossier RAEP avant le 13/03/2025.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à partir du 02/06/2025.

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 – Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 – Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance **des arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 – Des formations d'aide à la préparation :

Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

Des formations « **Dossier RAEP** » et « **Préparation à l'oral** » pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.

Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.